



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SÉANCE DU 24 OCTOBRE 2024

N° 2024.49

Objet :  
Budget Primitif 2025 - RAFR

Affiché le :

Votes : 6  
Pour : 6  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre octobre à 10h00, le Conseil d'Administration convoqué le 15 octobre, s'est réuni à la Résidence Autonomie F. Rustin sous la Présidente de Mme Véronique ARNAUD-DELOY ;

*Le quorum n'est pas requis, cette séance étant le report du Conseil d'Administration du 15 octobre 2024 suite à l'absence de quorum.*

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Véronique ARNAUD-DELOY, Patrick ESPITALIER, Michèle MAMBERT, Gaëlle LETTERON, Céline RIGOUARD

#### ABSENTS EXCUSES :

Gaël BELLEC (procuration donnée à M. Patrick ESPITALIER), Alain DESRUES

#### ABSENTS :

Elhadji NDIOUR, Hervé DOMINIAK, Isabelle TAILLIER, Valérie BUISINE.

Secrétaire de séance : Emmanuelle VERA, Assistante de direction du CCAS.

---

**Vu** le I de l'article L-315-15 du code de l'action sociale et des familles (CASF), dans lequel il est stipulé que le budget de l'année est voté par le conseil d'administration et transmis au plus tard le 31 octobre précédant l'exercice auquel il se rapporte.

**Vu** les articles règlementaires R.314-9 à 19 du CASF, détaillant les règles du budget primitif des Établissements Sociaux et Médico-Sociaux.

#### 1°) BUDGET EXPLOITATION :

**Vu** l'arrêté du Conseil Départemental 2024-55 fixant le budget exécutoire 2024 à 1 256 047€ pour la Résidence Autonomie F. Rustin (est inclus dans ce total le déficit 2021 de 24 752€ restant à intégrer). De ce fait, le budget des dépenses de 2024 sans reprise des déficits est d'un montant 1 231 295€.

**Considérant** que :

- 1- Le budget présenté peut-être modifié par le vote d'un budget modificatif survenant avant le mois de mars 2025, date à laquelle le budget exécutoire est édité par l'autorité de tarification.
- 2- Le budget présenté est sincère,

- 3- L'incertitude quant à la volatilité des tarifs, notamment de l'énergie et des denrées alimentaires ne permet pas d'obtenir une vision sûre pour l'exécution du budget.

Madame La Présidente présente aux membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale un budget primitif 2025 de 1 250 268,72 € hors reprise de déficit, en augmentation de 1.53% au regard du budget exécutoire 2024.

Le budget se détaille ainsi :

Fonctionnement	Dépenses	
<b>002</b>	<b>Affectation déficit</b>	
<b>Groupe 1</b>	Charges d'exploitation courantes	357 427,72 €
<b>Groupe 2</b>	Charges de personnel	610 500,00 €
<b>Groupe 3</b>	Dépenses afférentes à la structure	282 241,00 €
	<b>Total</b>	<b>1 250 168,72 €</b>
Fonctionnement	Recettes	
Groupe 1	Produits de la tarification	929 373,00 €
Groupe 2	Autres produits d'exploitation	250 795,72 €
Groupe 3	Produits financiers non encaissables	70 000,00 €
	<b>Total</b>	<b>1 250 168,72 €</b>

Les prix de journée d'hébergement et les prix des repas sont fixés comme suit :

	Tarifs exécutoires 2024	Propositions Tarifs 2025
F1 :	18.17 €	18.53 €
F1 bis personne seule	31.86 €	32.50 €
F1 bis couple	34.90 €	35.59 €
F2 personne seule	47.60 €	48.55 €
F2 couple	50.15 €	51.15 €
Chambre d'hôte	19.50 €	19.89 €
Repas midi	7.47 €	7.61 €
Repas du portage	8.25 €	8.67 €
Repas extérieur	9.50 €	9.69 €

## 2°) BUDGET INVESTISSEMENT :

La proposition budgétaire en section d'investissement se présente comme suit (hors reprise de l'excédent 2023 d'un montant de 77 092.44 €).

Le budget se détaille ainsi :

001	Report à nouveau (R 2023)	€	77 092,44 € *
		DEPENSES	RECETTES
1068 2	Réserve à l'investissement		- €
1022 2	FCTVA		10 000,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus		18 000,00 €
2813 5	Installations générales, agencements bâtiments		2 000,00 €
2815 1	Installations complexes spécialisées		5 000,00 €
2815 3	Installations à caractères spécifiques		4 000,00 €
2815 4	Matériel et outillage		3 000,00 €
2818 1	Installations g <sup>ales</sup> , aménagts et agts divers		60 000,00 €
2818 3	Matériel de bureau et informatique		3 000,00 €
2818 4	Mobilier		5 500,00 €
2818 8	Autres mobilisations corporelles		1 000,00 €
165	Dépôts et cautionnements versés	18 000,00 €	
2151	Installations complexes spécialisées	15 700,00 €	
2153	Installations à caractères spécifiques	9 000,00 €	
2154	Matériel et outillage	16 000,00 €	
2181	Installations g <sup>ales</sup> , aménagts et agts divers	37 000,00 €	
2182	Matériel de transport	- €	
2183	Matériel de bureau et informatique	- €	
2184	Mobilier	5 000,00 €	
2188	Autres immobilisations	10 800,00 €	
<b>TOTAL</b>		<b>111 500,00 €</b>	<b>111 500,00 €</b>

Non inclus dans les totaux \*

Ce budget prévoit les investissements en 2025 suivants :

Nbre	Libellé	Coût unitaire	Montant total BP
10	Réfrigérateur	420,00 €	4 200,00 €
10	Gazinière	550,00 €	5 500,00 €
10	Chauffe-eau	600,00 €	6 000,00 €
6	Volets roulants	1 500,00 €	9 000,00 €
1	Évaluation interne/externe	6 000,00 €	6 000,00 €
1	Lave-vaisselle	4 800,00 €	4 800,00 €
1	Système de sécurité / surveillance	12 000,00 €	12 000,00 €
1	Équipement WIFI 1/3	9 000,00 €	16 000,00 €
1	Travaux effectués sur appartements	20 000,00 €	25 000,00 €
1	Divers mobiliers résidents	3 000,00 €	5 000,00 €
<b>Total investissements</b>			<b>93 500,00 €</b>

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS D'APT  
OÙ L'EXPOSÉ DÉLIBÈRE A L'UNANIMITÉ**

**Approuve** le budget primitif 2025 de la Résidence Autonomie François Rustin qui s'équilibre comme ci-dessus ;

**Autorise** Madame la Présidente, ou son représentant légal à signer tout document se rapportant à cette délibération.

**Fait et délibéré** à APT, les jour, mois et an que ci-dessus

**POUR EXTRAIT CONFORME  
LE VICE-PRÉSIDENT**

